



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le lundi, le 7 août 2023 à 20h à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, St-Célestin).

Sont présents : M. Marco Boucher, maire

Conseillère # 1 : Sandra St-Amour

Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx

Conseillère # 3 : Mireille Lemay

Conseiller # 5 : Tommy Richard

Conseiller # 6 : François Chabot

M. Donald Brideau, directeur-général et greffier trésorier

Absent : Conseiller # 4 : Mathieu B. Filion

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire, Monsieur Marco Boucher, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2023-05 décrétant une dépense de 4 660 370 \$ et un emprunt de 4 660 370 \$ pour la réfection d'une section de la route 161 et du rang Saint-Joseph
4. Séance du conseil du 14 août 2023 – Déplacement de lieu
5. Levée de la séance

Résolution # 2023-08-105

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2023-05 décrétant une dépense de 4 660 370 \$ et un emprunt de 4 660 370 \$ pour la réfection d'une section de la route 161 et du rang Saint-Joseph

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur Tommy Richard, qu'il sera adopté, à une séance subséquente avec dispense de lecture, le *Règlement numéro 2023-05* décrétant une dépense de 4 660 370 \$ et un emprunt de 4 660 370 \$ pour la réfection d'une section de la route 161 et du rang Saint-Joseph.

Le projet de règlement est déposé a été transmis aux membres du conseil avant la séance à laquelle le présent règlement est déposé et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

4. Séance du conseil du 14 août 2023 – Déplacement de lieu

Considérant que le conseil prévoit accueillir plusieurs citoyens lors de la prochaine rencontre du conseil municipal,



No de résolution
ou annotation

Résolution # 2023-08-106 Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal déplacement le lieu de la rencontre du conseil municipal du lundi 14 août 2023 au sous-sol de l'église, au 490 rue Marquis.

ADOPTÉE

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2023-08-107 Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE

Marco Boucher,
Maire

Donald Brideau
Directeur général et
greffier trésorier

Je, Marco Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto

Marco Boucher, maire